



Conseil Communautaire

Mardi 15 février 2022

- Rappel des règles exceptionnelles de quorum et de pouvoir applicables jusqu'au 31 juillet 2022
- Pouvoirs
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Présentation analyse financière 2021

Délibérations :

1. Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité
2. Délibération portant création d'emplois permanents
3. Délibération portant création d'un recrutement d'un agent technique « voirie » en contrat PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)
4. Délibération relative à la création d'une France Services sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
5. Approbation de la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage (phase 2 : suivi de l'archivage et accompagnement)
6. Délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022
7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

8. Attribution du marché formalisé M22002 pour la fourniture et livraison d'émulsion et de grave émulsion
9. Plan d'aide au commerce territorial (PACTe) : validation d'un dossier d'aide S.LEVY
10. OPAH 2021-2024 : état des participations pour engagement : propriétaires occupants
11. Création et aménagement de l'Office de tourisme communautaire : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département
12. Infrastructures en faveur de la mobilité / signalétique des équipements publics communautaires : réactualisation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention
13. Acquisition de bornes de recharge pour les véhicules électriques : réactualisation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention
14. Programme de rénovation façades Beaumont/CCLTG/Région : approbation d'une aide aux façades / Me LEMOUZY : engagement de la participation régionale
15. Questions diverses



Lomagne

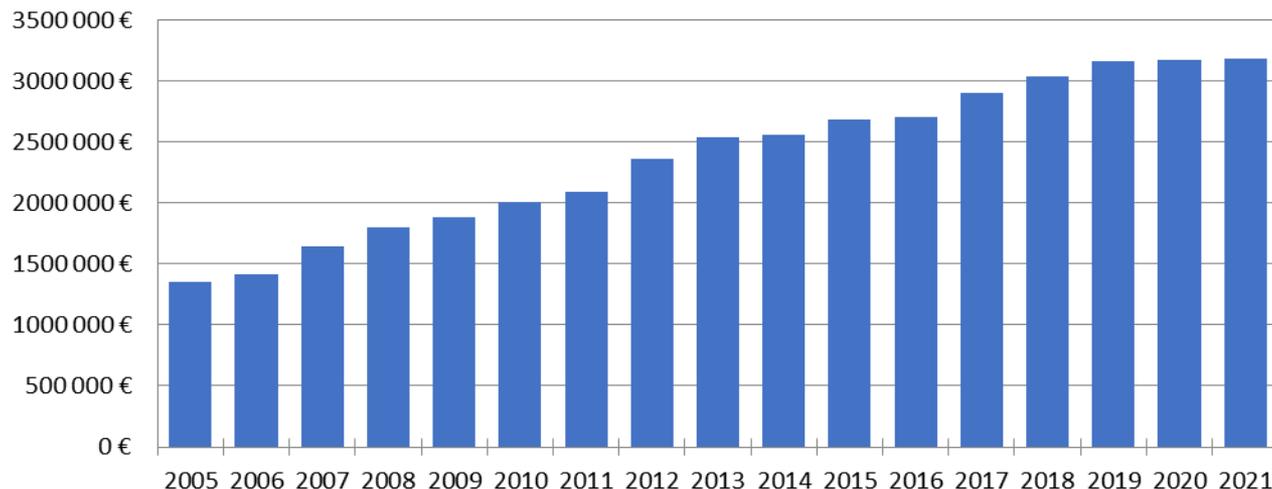
TARN ET
GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

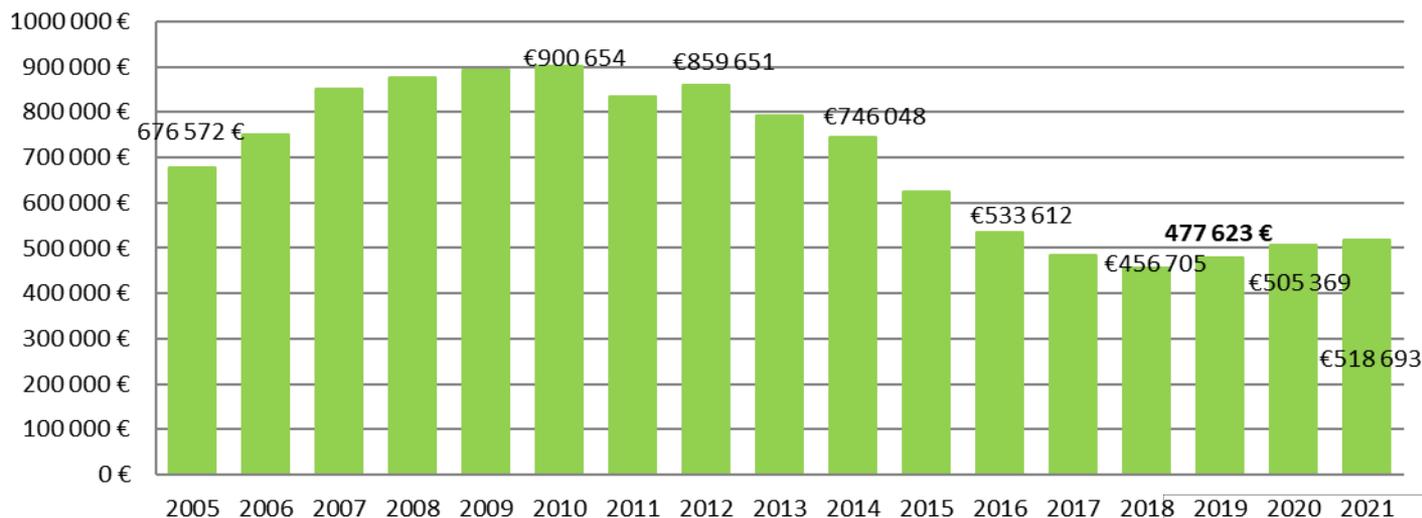
1 - Analyse financière de l'année 2021

- 3 181 706 € : produits fiscaux 2021 avec FNGIR et FPIC. => relative stabilité par rapport à 2020 (+ 0,39 %)

Evolution fiscalité avec FNGIR et FPIC

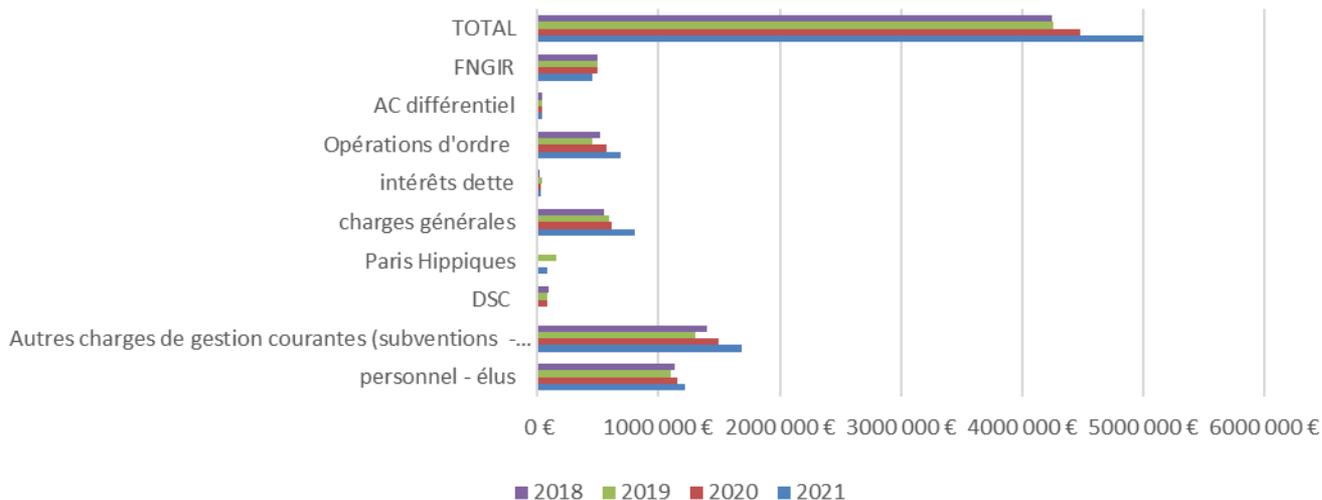


Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



- Baisse de la DGF CCLTG de 2011 à 2018: - 500 000 €.
- Hausse de la DGF :
 - 2019 (+4,58%)
 - 2020 (5,8%)
 - 2021 (+2,64%)

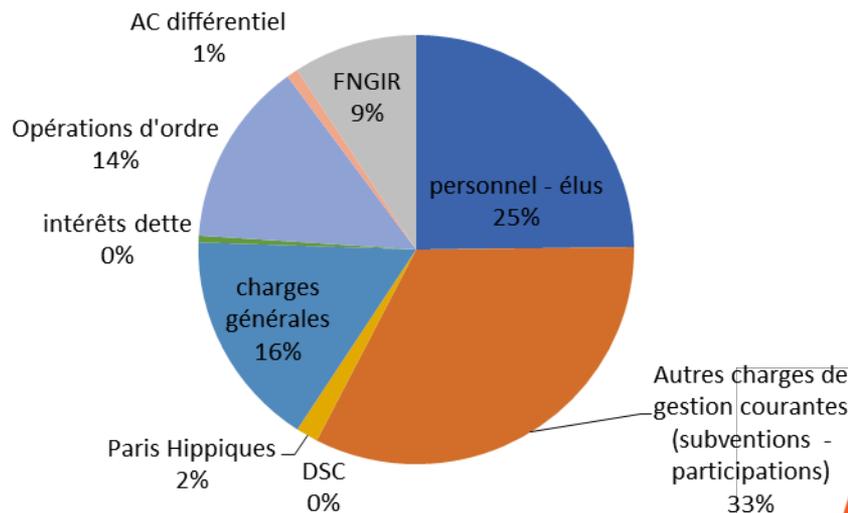
Evolution dépenses de fonctionnement de 2018 à 2021



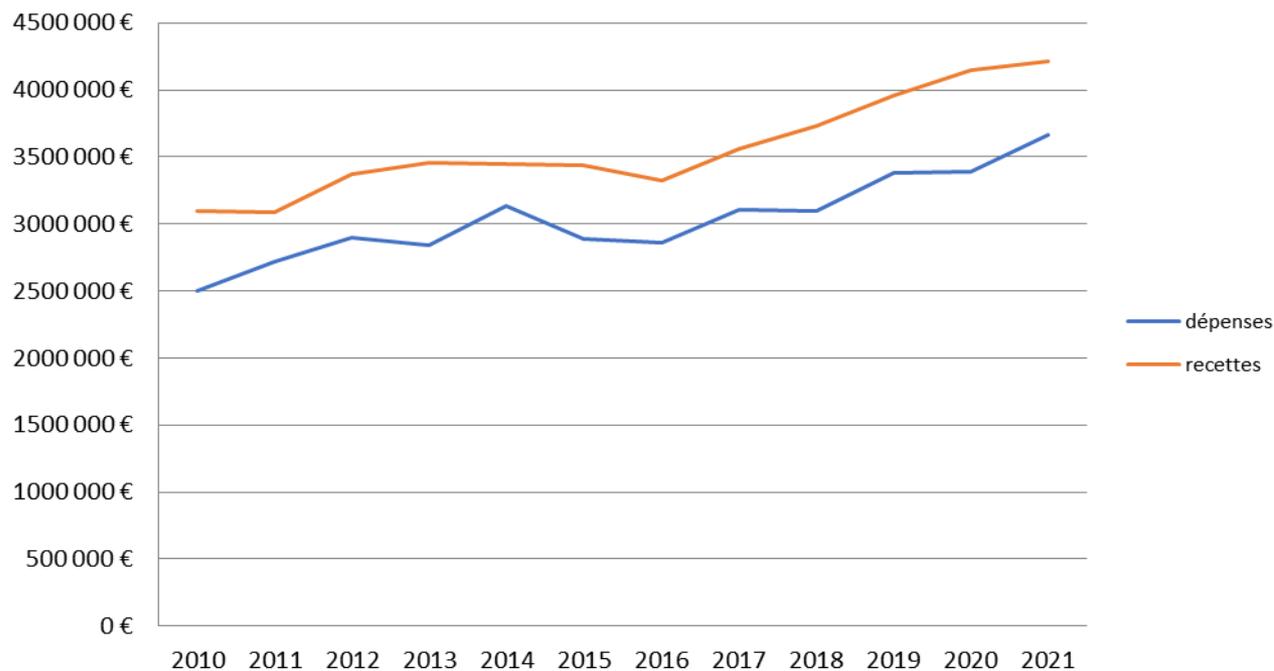
Dépenses fonctionnement 2021 : 5,21 millions d'euros

Les dépenses en hausse en 2021 :

- Contributions aux syndicats – associations (SMEEOM, Les petit's Loups, CCI, CM, ...)
- Dépenses de voirie (location, élagage, travaux suite à intempérie, entretien talus, ...)
- Audit financier, audit informatique et téléphonique, ...
- Indemnités élus et dépenses de personnel



Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Rappel BP 2021 : subventions - participations - contributions

PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT 2021	
EAJE PTITS LOUPS 64	110 800 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64	37 500 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64	22 500 €
MISSION LOCALE 523	4 680 €
ASSO PORTAGE REPAS EHPAD 61	16 000 €
ASSO LACHAPELLE F95	5 000 €
VIS TA LOMAGNE F 94	6 000 €
PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS 2021	
CAUE	1 500 €
TOURISME F 94	54 521 €
ADEFPAT 020	300 €
OPAH 72	42 600 €
AIDES COMMERCANTS	7 950 €
AIDES ENTREPRISES	25 000 €
AIDES EXCEPTIONNELLES ENTREPRISES (L'OCCAL)	20 000 €
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE	13 020 €
SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)	15 032 €
SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES	1 182 867 €
SYNDICAT SYGRAL (GEMAPI)	43 213 €

Petite enfance
170 800 €

Aide aux
entreprises
52 950 €

COMM. DE COM LOMAGNE T&G

Tableau des annuités des emprunts entre 2022 et 2029 (avec emprunts sur créances)

Emprunts Numéro / Objet	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029
4492179 / ANCIENNE PROPRIETE SENTIS	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87
39621711135 / PRET N° 39621711135 REHABILITATIO	24 902,53	24 902,53	24 902,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00001029339 / HOTEL ENTREPRISES	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51
00001649334 / PRET MAISONS DE SANTE	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08
00002644181 / PRET GRAVILLONNEUR + TRACTEU	52 444,34	52 444,34	52 444,34	52 444,34	26 222,12	0,00	0,00	0,00
00003067906 / PRET PELLE A ROUE	20 699,53	20 699,53	20 699,53	20 699,52	20 699,53	20 699,53	20 699,52	20 699,52
TOTAL	205 877,86	205 877,86	205 877,84	180 975,32	154 753,11	128 530,99	128 530,98	128 530,98

Coût de la compétence ordures ménagères

Dépenses de fonctionnement				
	2018	2019	2020	2021
011 - charges à caractère général	930,00	63,00	391,00	1,00
012 - Charges de personnel	93 808,00	67 706,00	58 338,00	21 723,97
65 - Autres charges de gestion courante	983 428,00	986 097,00	1 049 636,00	1 183 736,30
Dépenses de fonctionnement - Total	1 078 166,00	1 053 866,00	1 108 365,00	1 205 461,27

Recettes de fonctionnement				
	2018	2019	2020	2021
013 - Atténuation de charges	569,00	21 707,00	7 000,00	7 000,00
73 - Impôts et taxes	1 192 613,00	1 225 525,00	1 245 952,00	1 258 822,00
74 - Dotations et participations				
Recettes de fonctionnement - Total	1 193 182,00	1 247 232,00	1 252 952,00	1 265 822,00

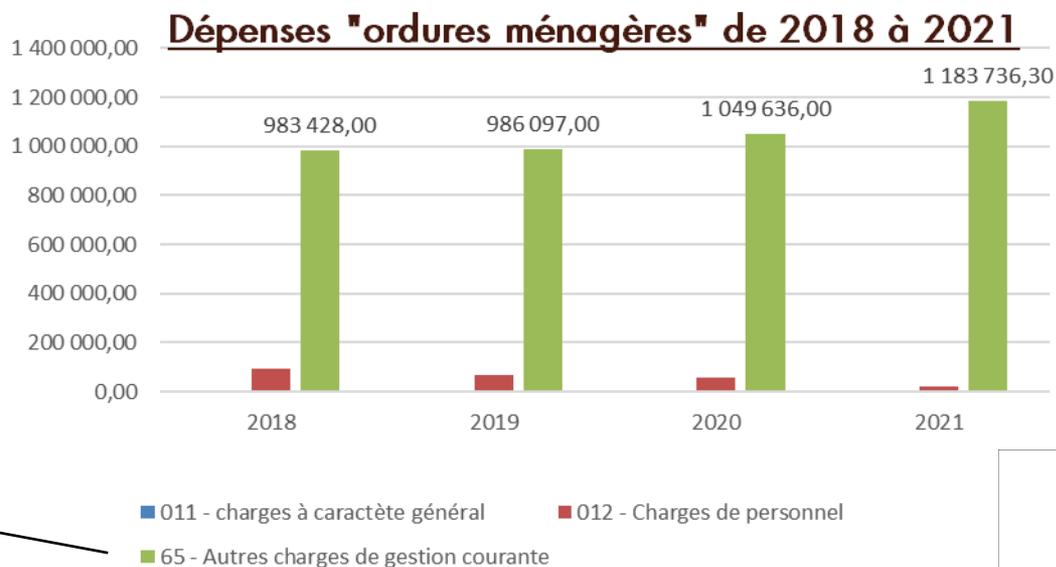
Solde net de fonctionnement	115 016,00	193 366,00	144 587,00	60 360,73
------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

Dépenses d'investissement - Total	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---

Recettes d'investissement - Total	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---

Solde net total	115 016,00	193 366,00	144 587,00	60 360,73
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

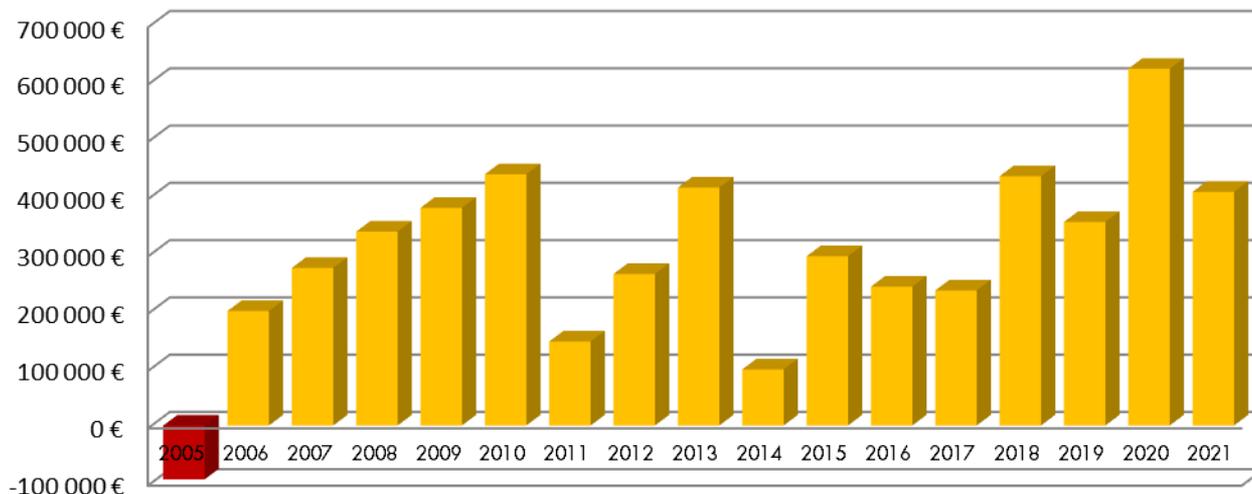
Pour rappel, évaluation au sein des AC				
---	--	--	--	--



Contribution
versée par la
CCLTG au
SMEEOM

Evolution de l'autofinancement net

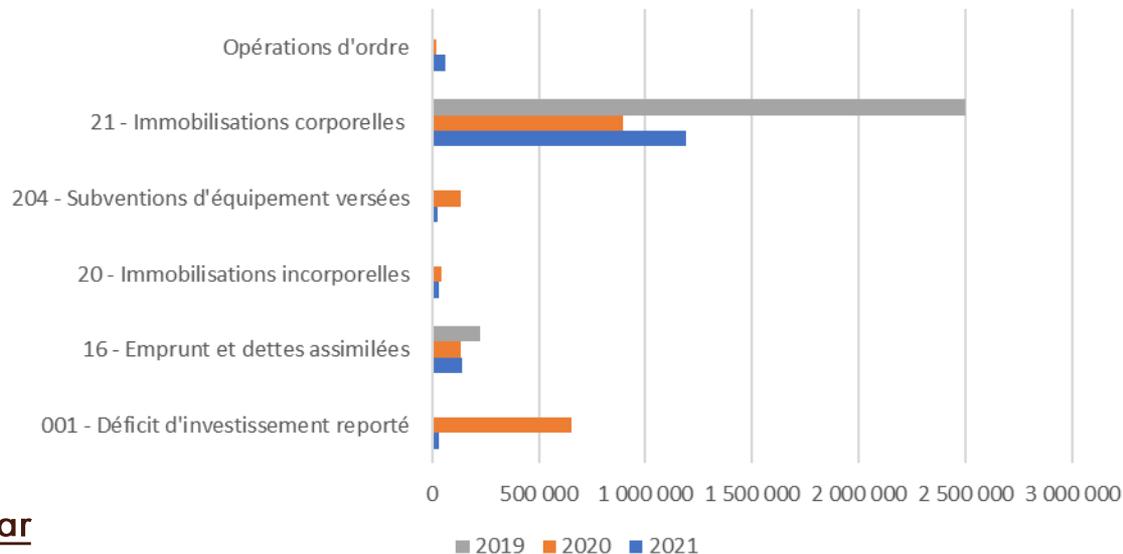
Evolution autofinancement net



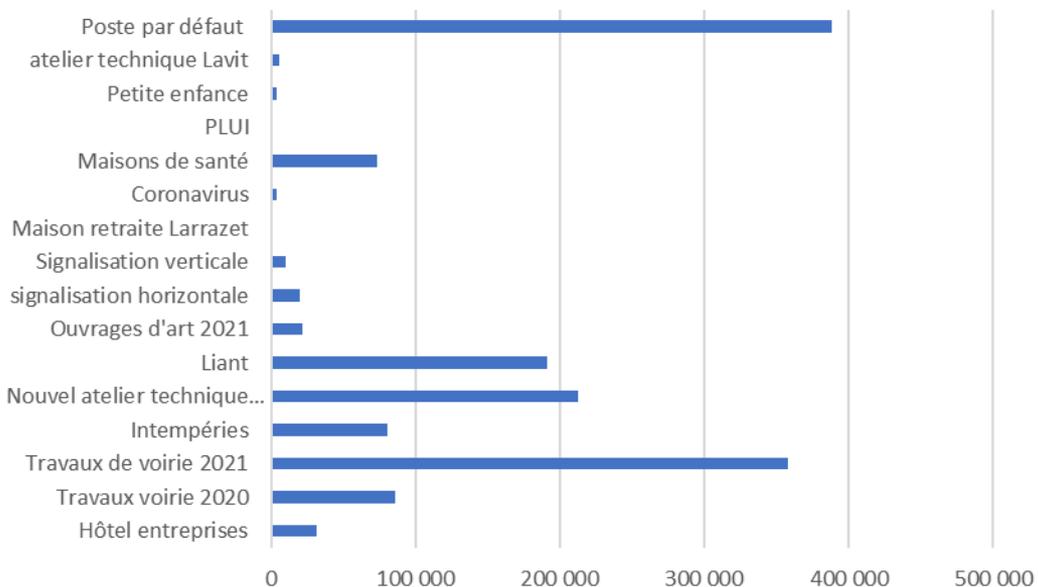
- L'autofinancement est la capacité de la collectivité à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers.
L'autofinancement net correspond aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement auquel on ajoute intérêt et capital des emprunts.
 En 2021, on constate une baisse de l'autofinancement net de la CCLTG.
- Cette baisse s'explique par une hausse des dépenses de fonctionnement (participation SMEEOM, travaux voirie intempéries, recrutements, indemnité élus, audit financier, audit informatique et téléphonique, emprunt gravillonneur + tracteur...).

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement 2019 à 2021



Dépenses d'investissement 2021 par postes analytiques



Dépenses d'investissement 2021:
1,48 millions d'euros

66% des dépenses
investissement 2021
sont des dépenses de
voirie

Coût compétence voirie

Dépenses de fonctionnement				
	2018	2019	2020	2021
011 - charges à caractère général	369 118,00	415 983,00	453 128,00	615 318,78 ^{52,06%}
012 - Charges de personnel	518 650,00	516 213,00	524 829,00	566 304,95 ^{47,91%}
65 - Autres charges de gestion courante				
66 - Charges financières	4 279,00	1 555,00	273,00	403,00 ^{0,03%}
67 - Charges exceptionnelles				
Dépenses de fonctionnement - Total	892 047,00	933 751,00	978 230,00	1 182 026,73

Solde net de fonctionnement	-775 050,00	-907 109,00	-953 747,00	-1 160 627,85
------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------------

16 - Remb. Emprunt (sf 1688 non budg)	98 379,00	100 038,00	20 692,00	25 819,17
21 - Immo. Corporelles	677 683,00	1 100 029,00	748 428,00	1 080 226,89
23 - Immo. En cours				
Dépenses d'investissement - Total	776 062,00	1 200 067,00	769 120,00	1 106 046,06

Solde net d'investissement	-442 212,00	-880 107,00	-380 409,00	-286 369,96
-----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

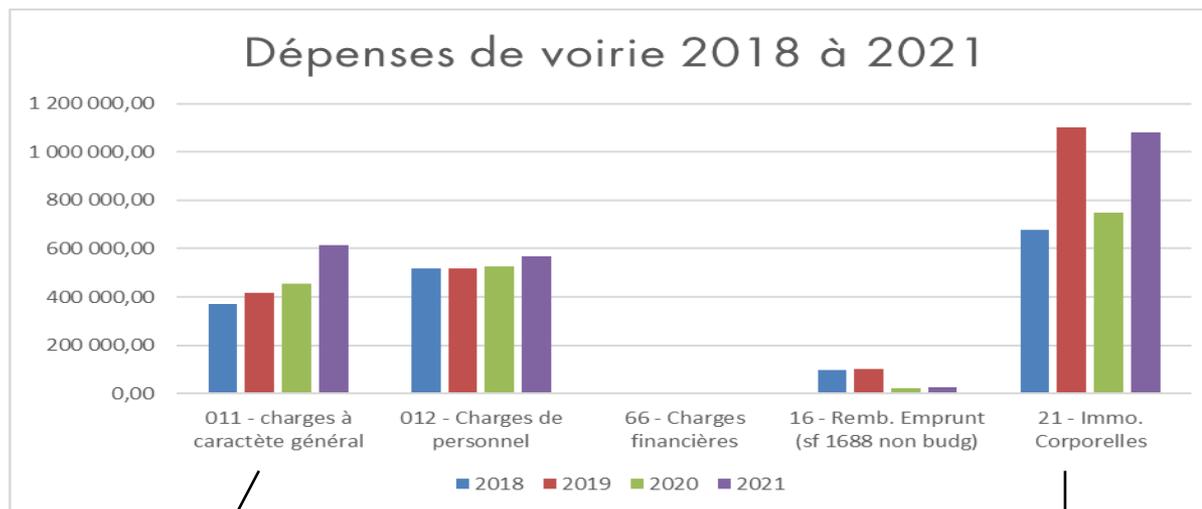
Solde net total	-1 217 262,00	-1 787 216,00	-1 334 156,00	-1 446 997,81
------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

-112 841,81

Pour rappel, évaluation au sein des AC				435 793,00
---	--	--	--	-------------------

Recettes de fonctionnement				
	2018	2019	2020	2021
013 - Atténuation de charges	74 789,00	6 915,00	8 511,00	11 718,83
70 - Produits des services et du domaine	20 934,00	19 129,00	15 584,00	8 193,13
74 - Dotations et participations	21 273,00			
75 - Autres produits de gestion courante			171,00	274,30
77 - Produits exceptionnels	1,00	598,00	217,00	1 212,62
Recettes de fonctionnement - Total	116 997,00	26 642,00	24 483,00	21 398,88

10 - Dotations, fonds divers (sf 1068)	45 886,00			
13 - Subventions	287 964,00	319 960,00	386 911,00	560 196,10
16 - Emprunt et dette assimilés				259 480,00
21 - Immo. Corporelles			1 800,00	
Recettes d'investissement - Total	333 850,00	319 960,00	388 711,00	819 676,10



2021

entretien et réparation véhicules, carburant, fournitures petits équipements, entretien voirie, prestation de service, location matériel (nacelle, minipelle, ...), travaux intempéries 2021, travaux entretien voirie, frais formation, ...

2021

Nouvel atelier technique, panneaux signalisation, émulsion, granulats, travaux ouvrages d'art, entretien voirie



Lomagne

TARN ET
GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2 – Restes à réaliser 2021

CCLTG : RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2021

Dépenses RAR 2021			
Intitulé dépenses engagées en 2021 et non mandatées	Montant en €	art. comptable	Fonction
Fourniture et pose pont roulant (dans nouvel atelier technique) *	21 747,60 €	21318	822
Achat véhicule utilitaire électrique	23 567,76 €	21571	822
Fourniture de petits mobiliers et équipements pour école de musique	232,98 €	2183	311
PLUI : Diagnostic agricole	32 264,40 €	2031	20
Refonte site internet	8 274,00 €	2051	20
Signalétique siège CCLTG	764,30 €	21318	20
Travaux électricité pour raccordement divers (nouvel atelier technique) *	1 684,80 €	21318	822
Honoraire MOE pour nouvel atelier technique	5 647,20 €	21318	510
Travaux pour installation réseau air comprimé (nouvel atelier technique)*	2 357,09 €	21318	822
Achat gravillonneur	185 673,37 €	21571	822
Achat tracteur	131 854,07 €	21571	822
Fourniture panneaux de signalisation	3 314,76 €	21578	822
Achat pelle sur roues	238 800,00 €	21571	822
Travaux de grosses réparation ouvrage d'art situé à Lavit VC2 Tête de pont et élargissement	5 742,00 €	21751	822
Travaux de grosses réparation ouvrage d'art situé à Beaumont - route du stade	6 912,00 €	21571	822
Mise aux normes réseau informatique	8 666,96 €	2183	20
Fourniture installation matériel téléphonie		2183	20
Box 4G SFR pour nouveau réseau téléphonique		2183	20
Frais message studio sur mesure pour nouveau réseau téléphonique		2183	20
Etude opportunité faisabilité ZA Bordevieille	74 220,00 €	2031	824
Subvention versée au CD82 - giratoire beaumont de Lomagne	155 000,00 €	204133	822
TOTAL RAR 2021 INVESTISSEMENT DEPENSES (A INSCRIRE AU BP 2022)	906 723,29 €		

Recettes RAR 2021			
Intitulé subventions acquises non reçues en 2021	Montant en €	art. comptable	Fonction
Subvention Région - MSP Beaumont <i>Attente solde sollicitée</i>	76 414,94 €	1322	510
Fonds européens - MSP Beaumont et Lavit	400 000,00 €	1327	510
Fonds Européens - Hôtel d'entreprises <i>Attente solde sollicité</i>	148 297,95 €	1327	824
DETR - Atelier technique CCLTG <i>Demande de solde à faire</i>	35 267,40 €	1341	822
DSIL - Atelier technique CCLTG <i>Demande de subvention à faire</i>	47 504,00 €	1347	822
Emprunt pelle à roue <i>Prêt signé en décembre 2021</i>	200 000,00 €	1641	822
DETR - Travaux mise en accessibilité ERP <i>Attente subvention sollicitée - pièces complémentaires à envoyer</i>	1 767,11 €	1341	20
DETR - Aquisition d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels pour sites patrimoniaux	16 892,00 €	1341	95
Région - Aquisition d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels pour sites patrimoniaux	14 905,00 €	1322	95
Région - Acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique	13 560,00 €	1322	815
DTER - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG <i>Demande de subvention à faire</i>	2 520,00 €	1341	90
Région - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG <i>Demande de subvention à faire</i>	3 780,00 €	1322	90
CD82 - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG <i>Demande de subvention à faire</i>	1 890,00 €	1323	90
TOTAL RAR 2021 INVESTISSEMENT RECETTES (A INSCRIRE AU BP 2022)	962 798,40 €		

SOLDE DE RAR 56 075,11 €

- Pas de RAR 2021 pour les budgets OTI et SPANC.



Lomagne

TARN ET
GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

3 – Comptes administratifs 2021 et affectations provisoires de résultat

Affectations provisoires de résultats 2021

AFFECTATIONS PROVISOIRE DE RESULTATS 2021		
<u>Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise</u>		
001 - Résultat d'investissement au 31/12/2021 (excédent)	505 232,20 €	Fonds libres 1 161 738,04 €
002 - Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	656 505,84 €	
<u>Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</u>		
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	41 637,82 €	Fonds libres 137 093,83 €
002 - Résultat d'exploitation au 31/12/2021 reporté (Excédent)	95 456,01 €	
<u>Office de Tourisme Intercommunal (OTI)</u>		
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	5 146,14 €	Fonds libres 38 290,37 €
002 - Résultat d'exploitation au 31/12/2021 reporté (excédent)	33 144,23 €	



Lomagne

TARN ET
GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibérations

1. Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

- En raison des besoins de la collectivité (*agent d'entretien titulaire en disponibilité d'office pour raison de santé et départ à la retraite à l'automne 2022*), il est proposé de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial en charge de l'entretien des locaux.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- ACCEPTER la création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité
- CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

2. Délibération portant création d'emplois permanents

- En raison des besoins du service de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet :
 - Dans le cadre d'un avancement de grade au sein du service technique, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise principal.
 - Dans le cadre d'un avancement de grade au sein du service administratif, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- ACCEPTER la création de ces deux emplois permanents;
- CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

3. Délibération portant création d'un recrutement d'un agent technique « voirie » en contrat Parcours Emploi Compétences(PEC)

- Le dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- Il associe mise en situation professionnelle, accompagnement et accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences.
- Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements prévoit l'attribution d'une aide de l'état.
- Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

→ Il est proposé au Conseil communautaire de :

- CREER un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences :
 - Contenu du poste : agent technique voirie
 - Durée du contrat : 9 ou 12 mois (selon le profil du candidat)
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - Rémunération : SMIC
- AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et à signer les actes correspondants.

4. Délibération relative à la création d'une France Services sur le territoire de la CCLTG

- Les France Services permettent de proposer aux citoyens dans un lieu unique, un ensemble de services destinés à les accompagner au quotidien dans leurs démarches administratives et numériques. France services représente un nouveau modèle d'accès aux services publics pour la population. L'objectif est de donner un premier lieu de réponse aux usagers. 9 opérateurs sont présents dans les France Services : La Poste, la CPAM, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie, des Finances et de la relance, la MSA, la CARSAT, Pôle Emploi et la CAF.
- A ces permanences d'opérateurs conventionnés France services, vient s'ajouter des partenaires locaux assurant déjà des permanences au siège de la communauté de communes : Mission Locale, Guichet renov Occitanie, OPAH, Chambre d'agriculture.

→ Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER la démarche de création d'une France Services ;
- DECIDER qu'elle sera provisoirement installée au siège de la communauté de communes 413 rue d'Esparsac à Beaumont-de-Lomagne ;
- AUTORISER le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

5. Approbation de la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage (phase 2 : suivi de l'archivage et accompagnement)

- Dans le cadre de la convention triennale conclue entre la Communauté de communes et le Centre de gestion sur l'assistance à l'archivage, l'équipe d'archivistes du Centre de gestion a procédé à la réorganisation globale des fonds communautaires, en mettant en place les bases d'une gestion conforme à la réglementation.
- La convention cadre arrivant à son terme, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le contrat annuel de suivi et de maintenance de l'archivage, en autorisant le Président à signer la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage (phase 2 : suivi de l'archivage et accompagnement).

→ Il est proposé au Conseil communautaire de :

- RECOURIR au service d'Assistance à l'Archivage du CDG82;
- AUTORISER le Président à signer la convention d'assistance correspondante avec le CDG82;
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

6. Délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022

- **Article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :**
 - Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
 - Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
 - En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
 - L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
 - Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

6. Délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022 (suite)

- Conformément aux textes applicables, il est proposé à la commission finances et personnel de procéder lors du Conseil communautaire à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Crédits votés au BP 2021	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives 2021	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 CGCT
20	523 520,00	114 758,40	158 786,00	682 306,00	170 576,50
204	52 950,00	155 000,00	155 000,00	207 950,00	51 987,50
21	2 013 954,00	636 964,89	-313 786,00	1 700 168,00	425 042,00
23	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1121	0,00		8 000,00	8 000,00	2 000,00
1221	0,00		20 000,00	20 000,00	5 000,00
TOTAL					654 606,00

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Marché scénographie de l'office de tourisme : estimation 60 000 € (article 2031)
- Marché Petite villes de demain : 71 730 € (article 2031)
- Etude faisabilité bâtiment Casino – Préprogrammation et esquisse architecturale : estimation 20 000 € (article 2031)
- Acquisition bâtiment ancien Casino : estimation 60 000 € (article 2115)

→ Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'APPROUVER l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 selon le détail exposé ci-dessus.

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Création d'une France services provisoire au siège de la CCLTG

- Au vu des besoins sur le territoire et des demandes récurrentes de la Préfecture, il est proposé de créer, en 2022, une France Services, localisée provisoirement dans les locaux de la CCLTG.
- Les questions d'emploi et de formation, d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives, seront traités dans le cadre de cette France Services.
- Cette prise de compétence nécessite le recrutement de deux agents France Services Provisoire qui assureront en même temps, dans un souci de mutualisation, l'accueil/secrétariat général de la Communauté de Communes.
- L'Etat finance chaque poste France Services (24h) à hauteur de 15 000€, soit 30 000€ pour les deux postes créés. Ces agents bénéficieront d'une formation adaptée à l'accueil d'une France services par le CNFPT. OB 2022 France services provisoire – recrutement de 2 agents : CP 60 000 € (AUTOFINANCEMENT 30 000 €)
- Réalisation de quelques investissements : équipements informatiques, imprimantes, téléphones, investissement mobilier suite à réorganisation interne, ... OB 2022 : Investissement France services provisoire : CP 15 000 €

OB 2022 France services provisoire :

- Recrutement de 2 agents : 60 000 € (AUTOFINANCEMENT 30 000 €)
- Investissement : 15 000 €

- Aménagement des postes de travail du service technique :
 - Acquisition de lunettes de protection adaptées à la vue des 13 agents concernés (3 642 € TTC)
 - Acquisition d'une plateforme élévatrice pour la brigade verte (395 € TTC)

OB 2022 : CP 4 037 €

- Participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents. Le montant de cette participation n'est pas encore défini (attente de décret d'application).

MONTANT ESTIMATIF : OB 2022 : CP 10 000 €

- Mouvement de personnel en 2022 :

- Un deuxième agent comptable s'avère aujourd'hui indispensable pour le bon fonctionnement de la collectivité. La personne qui assure actuellement l'accueil/secrétariat de la Communauté de Communes viendrait renforcer le service comptabilité/marché public/assurance. L'accueil/secrétariat général de la CCLTG serait assuré par les agents France Service.
- Il conviendra dans le courant de l'année 2022 de remplacer deux agents des services techniques qui partent à la retraite : un poste « équipe goudron » et un poste sur épareuse.

- Embauche d'un adjoint « brigade verte » pour renforcer la brigade verte actuelle.

OB 2022 : CP 35 000 €

- Ouverture d'un poste sur épareuse pour remplacer l'agent actuel qui passera conducteur de pelle dès l'arrivée de la pelle.

OB 2022 : CP 35 000 €

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Nouveau pacte financier et fiscal envisagé entre la Communauté de Communes et les 31 communes membres : vers de nouvelles prises de compétence

- Il est envisagé 3 prises de compétences :

- Médiathèque de la commune de Beaumont-de-Lomagne :

OB 2022 : CP 60 000 €

- Point Information Jeunesse (PIJ) :

OB 2022 : CP 20 000 €

- Piscine de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne :

OB 2022 : CP 80 000 €

- Les prises de compétences médiathèque, PIJ et piscine seraient fiscalisées (hausse du taux de foncier bâti – en cours de définition).

- Il convient de réaliser une expertise technique de la piscine et un chiffrage des investissements nécessaires.

OB 2022 : CP 15 000 €

- Il convient de prévoir des dépenses d'investissement (maintenance/entretien potentiel) en 2022 dans le cadre de ces nouvelles prises de compétences :

OB 2022 : CP 40 000 €

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Nouveau pacte financier et fiscal envisagé entre la Communauté de Communes et les 31 communes membres : vers de nouvelles prises de compétence

- La prise de compétence SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) par la Communauté de Communes est également envisagée en 2022 :

OB 2022 : CP 202 105 €

- Dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal entre la communauté de communes et les 31 communes membres, il est proposé d'intégrer la dotation de solidarité communautaire versée actuellement aux communes disposant d'une école, dans les attributions de compensation des communes concernées. Le montant à intégrer dans les attributions de compensation correspondant à celui versé en 2020, soit 84 700 €. Le montant 2021 n'ayant pas été versé aux communes concernées, il convient de prévoir au BP 2022 de verser les montants 2021 et 2022 aux communes concernées via une révision des attributions de compensation.

OB 2022 : CP 169 400 €

- Cette prise de compétence SDIS par la Communauté de Communes et l'intégration de la dotation de solidarité communautaire pour les communes qui en bénéficient actuellement nécessitera une révision des attributions de compensation des communes membres, en 2022.

- Création, impression, envoi postal du Journal Lomagne Initiatives et actions de communication :
OB 2022 : CP 9 300 €
- Reportage photos (pour site internet, tourisme, journal intercommunal) :
OB 2022 : CP 1 500 €
- Refonte du site internet de la Communauté de Communes : Le coût de la refonte graphique du site internet de la Communauté de Communes s'élève à 11 178 € : 8 274 € sont inscrits dans les « reste à réaliser 2021 ». Il convient de prévoir le complément, soit 2 904 € au budget 2022.
OB 2022 : CP 2 904 €
- Maintenance annuelle site Web :
OB 2022 : CP 1 596 €
- Signalétique des équipements publics : Siège de la CCLTG, maison de santé de Beaumont-de-Lomagne, ZA de Bordevieille, déchetterie, ZA Coutré, ZA Delor :
OB 2022 : CP 37 806 €
- Communication OPAH / Opération Façades : Panneaux subventions, campagne d'information ...
OB 2022 : CP 5 000 €

- Suite de la mise aux normes réseau informatique et téléphonie

OB 2022 : CP 20 000 €

- Mise aux normes informatiques, téléphoniques, éclairage pour deux bureaux à l'étage de la CCLTG :

OB 2022 : CP 5 000 €

- Acquisition de quatre postes informatiques pour la grande salle de réunion, les deux postes agents France service et le poste accès libre usager France service. Il est à noter que les trois postes pour la France Service sont déjà budgétés dans la partie France Service.

OB 2022 : CP 2 000 €

- Outil de dématérialisation des convocations des élus (conseil communautaire, commissions, ...) : Il est envisagé l'acquisition d'une solution de dématérialisation des convocations afin de fluidifier, sécuriser et contrôler les envois : 20 € /élu (valable sur la durée du mandat)

- 51 délégués communautaires titulaires : 1 020 €
- 26 délégués suppléants : 520 €
- 236 conseillers municipaux : 4720 €
- 31 mairies : 620 €

OB 2022 : CP 6 880 € HT ou TTC

OB VOIRIE 2022 :

- Programme principal : 410 000 €TTC (2021 : 480 000 €)
- Signalisation verticale : 16 800 €TTC (idem 2021)
- Signalisation horizontale : 20 000 €TTC (idem 2021)
- Programme liant : 190 000 € TTC (2021 : 180 000 €)
- Programme ouvrage d'art : 100 000 € TTC – pont de Marsac (2021 : 42 000 €)
- Acquisition :
 - Tondeuse : 32 400 €
 - Gerbeur : 5 000 €
 - Compresseur pour nouvel atelier technique : 4 787,26 € (dépense engagée fin 2021 – à inscrire au BP 2022)
 - Bornes de recharge électrique : 10 279,12 € (dépense engagée fin 2021 – à inscrire au BP 2022)
 - Un véhicule électrique : 20 000 €

OB TOTAL VOIRIE 2022 : 1 060 266 € (HORS MASSE SALARIALE)

- DONT OB Investissement travaux voirie 2022 : CP 809 266 €TTC

(pour mémoire : 1 345 800 € EN 2021, 733 061 € EN 2020 ET 1 063 731 € EN 2019)

- DONT OB Fonctionnement 2022 : CP 251 000 €

(pour mémoire : 351 000 € en 2021)

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Bâtiment photovoltaïque atelier technique Lavit

- Négociation de la promesse de bail emphytéotique en cours avec la société Amarenco.
 - Travaux liés au bâtiment photovoltaïque à la charge de la CCLTG : 20 000 €
 - Versement à la signature de la promesse de bail : 2 400 €

OB 2022 : CP 22 400 €

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité Habitat - Urbanisme

- OPAH 2021-2024 :

OB TOTAL OPAH 2022 : 95 600 € (AE 191 200 € 2 ANS)

- DONT INGÉNIERIE SUIVI/ANIMATION (AVANT SUBVENTIONS) :
CP 53 000 € (AE 106 000 € RESTE 2 ANS)

- DONT AIDES AUX TRAVAUX : CP 42 600 € (AE 85 200 €)

- Aides au façades sur commune Beaumont de Lomagne (inclus dans budget OPAH)

OB 2022 : CP 3 150 € (AE 6 300 € 2 ANS)

- Aides aux façades autres communes (inclus dans budget OPAH)

OB 2022 : CP 3 150 € (AE 6 300 €)

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

OB 2022 : CP 130 000 € TTC (AP 360 000 € TTC)

- Procédure de mise à jour des annexes et téléversement des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme

OB 2022 : CP 5 000 € TTC

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité Commerces, artisanat

• Poste animatrice : 33 000 € (idem 2020) mise à disposition de Vis Ta Lomagne

• Participation CCLTG à Vis Ta Lomagne :

OB 2022 : CP 6 000 €

• Aides CCLTG aux commerces (10 dossiers identifiés) :

OB 2022 : CP : 12 000 €

• Plan commerces CCLTG : (Educ'tour..)

OB 2022 : CP 1 600 €

• Co-financement solution numérique Partoo commerce :

OB 2022 : CP 19 968 € (AUTOFIN.CCLTG CP 3 993 €)

• Chef de projet Petites villes de demain (PVD) :

45 000 € CHARGÉ (AUTOFIN.CCLTG 9000 €) – DÉJÀ PRÉVU AU BP 2021

- Protection incendie zone d'activité du Blanc à Beaumont de Lomagne

OB 2021 : CP 40 000 €

- Etudes préalables extension ZA de Bordevieille Beaumont

OB 2022 : CP 74 220 €

- Programme Petites Villes de Demain Etude pré-opérationnelle de renouvellement urbain de Beaumont et Lavit pour la mise en place d'une opération de revitalisation du territoire multi-sites (ORT)

OB 2022 : CP 71 730 €

- Bourse des locaux (logiciel AGDE 6 - adaptation graphique Bourse des locaux) :

OB 2022 : CP 1200 €

- Abonnement logiciel AGDE :

OB 2022 CP 1860 €/AN

- Schéma Développement Economique et Touristique : inclus dans PLUi (OB 2022 : 30 000 € TTC)

- Aides à l'immobilier d'entreprise : compétence EPCI, cofinancement régional

- Terrador : 10 000 €
- Alinéa : 10 000 €
- Coexo : 20 000 €
- Azzopardi : 10 000 € (sous réserve)
- Daubas : 10 000 €

OB 2022 : CP 60 000 €

- Fonds L'OCCAL pour la relance de l'activité touristique , commerciale et artisanale en sortie de crise :

OB 2022 FONDS L'OCCAL : CP 50 000 €

- Partenariat CCI, CM et ADEFPAT :

OB 2022 PARTENARIAT CCI 82 : AP 5 000 € (AE 10 000 €)
OB 2022 PARTENARIAT CDM 82 : AP 4 000 € (AE 8 000 €)
OB 2022 ADEFPAT : CP 300 €

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Tiers-lieux, France Services, services insertion emploi

- Le coût prévisionnel estimatif est de 1 372 424 €HT
- Au stade du projet (estimation prévisionnelle)
- Plan de financement prévisionnel approuvé le 14/12/21 :

DEPENSES	eHT	RECETTES	%	
TIERS LIEUX (hypothèse 400 m²)				
Acquisition foncier/bâtiment et frais	60 000 €	Etat (France Services et Tiers lieux)	35%	480 348 €
Etudes préalables / autres	111 138 €	Région (Construction) / politique sectorielle	7,29%	100 000 €
Maîtrise d'œuvre (9%)	90 932 €	AAP Région Friches		
Travaux	1 010 354 €	Etudes préalables (plafond 50 000 €) 35% maxi	3,64%	50 000 €
Mobilier/matériel/signalétique	100 000 €	Travaux aménagements (35% maxi) parité maître d'ouvrage	26,32%	361 288 €
		Département	1,42%	19 500 €
		Autofinancement	26,32%	361 288 €
			100%	
TOTAL eHT	1 372 424 €			1 372 424 €

OB 2022 :

- ACQUISITION BÂTIMENT FRICHE : CP 60 000 € (AP 60 000 €) (ACQUISITION EPF?)
- ETUDES PRÉALABLES TIERS-LIEUX, FRANCE SERVICES, INSERTION-EMPLOI : CP 133 365 € (AP 133 365 €)
- MAÎTRISE D'ŒUVRE : CP 40 000 € (AP 109 118 €)
- TRAVAUX : / CP 200 000 € (AP 1 212 424 €)
- MOBILIER/MATÉRIEL/SIGNALÉTIQUE : CP 0€ (AP 120 000 €)

- Fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF et MSA

A compter du 1er janvier 2020, la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles remplace désormais les Contrats Enfants et Jeunesse (CEJ) au fil des renouvellements.

- Sept 2021 : signature acte d'engagement Convention Territoriale Globale CAF82 – CCLTG avec la CAF

- Projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles CAF/CCLTG

- La CTG de services aux familles remplace désormais les Contrats Enfants et Jeunesse (CEJ).
- Ce nouveau cadre contractuel et l'évolution des modalités de financement permet de :
 - formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des habitants.
 - renforcer le pilotage des projets territoriaux, élargi aux politiques enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et accès aux droits.
 - harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service.
 - alléger les charges de gestion des partenaires et des CAF par la simplification des règles de financement.
- La démarche CTG vise à formaliser un projet de territoire au service des familles et habitants en s'adaptant aux réalités territoriales. La formalisation du projet de territoire permet de signer une convention Territoriale globale (CTG) sur une durée pluriannuelle de 5 ans (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026) entre la CCLTG et la Caf de Tarn-et-Garonne.

- Février 2022 : consultation Etude préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles CAF 82/CCLTG – demande de subvention auprès de la CAF82 appui à l'ingénierie territoriale
 - Pour établir cette convention, la CAF propose d'accompagner la CCLTG par un appui à l'ingénierie territoriale, visant à soutenir la mise en place du projet de territoire. Il convient de lancer une **étude préalable à la signature de la CTG avec un diagnostic des besoins de la population, un plan d'actions et un cadre de collaboration**. Cette étude peut faire l'objet d'une demande de subvention de la part de la CCLTG à la Caf soumise à validation de sa commission d'action sociale et représentant 80% de la prestation plafonnée à 20 000 €HT, soit une aide maximale de 16 000 €.
 - La CCLTG va recourir à un cabinet conseil pour accompagner la démarche et sollicite un cofinancement CAF de la mission d'ingénierie territoriale pour l'accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

**OB 2022 ETUDE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PETITE ENFANCE : CP 24 000 €
(AUTOFIN : 4800 €)**

- Pôle Petite enfance à Beaumont-de-Lomagne regroupant sur un même site :
 - l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE),
 - le Relais Petite enfance et,
 - le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).
- Concernant l'EAJE, au regard de la liste d'attente et des demandes non satisfaites pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), des coûts croissants et récurrents de maintenance du bâtiment... il apparaît nécessaire de porter la capacité d'accueil de 22 à 30 enfants par heure (agrément PMI).
- 11/01/22 : Rencontre CCLTG/ Mairie de Beaumont / APL / Mutualité Française
 - Reprise de gestion de l'APL et de son personnel par la Mutualité française à l'étude
 - Construction du Pôle petite enfance par la Mutualité française à l'étude sur ancienne piscine désaffectée
 - Compétence petite enfance reste communautaire

- Plan de financement prévisionnel déposé dans le cadre du Plan Rebond de l'Etat (déc 2021) Emprise friche commerciale Casino Beaumont de Lomagne

DEPENSES	eHT	RECETTES	m ² pris en compte	%	eHT
Acquisition foncier/bâtiment et frais	60 000 €	Etat (Pôle petite enfance)	478	35,33	565 248 €
Etudes préalables / autres	132 000 €	Région (Pôle petite enfance)	478	6,25	100 000 €
Maîtrise d'œuvre (9%)	108 000 €	Département (acquisition foncier/bâtiment Pôle petite enfance) 12%	478	0,45	7 200 €
Travaux	1 200 000 €	Département (crèche) DS 64 800 €	309	0,97	15 552 €
Mobilier/matériel/signaletique	100 000 €	Département (Relais Petite enfance et LAEP) rénov. salle usages multiples) 12%	169	3	48 000 €
		CAF (crèche)	309	28	444 000 €
		CAF (Relais Petite enfance) DS plafonnée 200 000 € (50%)	85	6,25	100 000 €
		Autofinancement		20	320 000 €
TOTAL eHT	1 600 000 €	TOTAL eHT		100	1 600 000 €

Surface totale 478 m² (dont 309 m² crèche et 169 m² Relais petite enfance/LAEP)
3 347 € /m²

2021



Subvention CCLTG 2021 à l'association P'tits Loups : 170 800 € (153 000 € en 2020)	
Crèche	110 800 €
Relais Assistantes Maternelles (RAM)	37 500 €
Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)	22 500 €
Participations CAF/MSA 2021 versée CCLTG	54 948,81 €
Dépenses 2021 entretien bâtiments Petite enfance	13 277,52 €
Reste à charge global 2021 CCLTG	129 128,71 €

- Proposition : réduire légèrement la subvention 2022 CCLTG à l'APL à 160 000 € (170 800 € en 2021 lié à l'achat de la voiture) (153 000 € en 2020)

SUBVENTION PREVISIONNELLE CCLTG D'EXPLOITATION ET PRESTATIONS DE SERVICES	2021	Proposition OB 2022 à l'APL	Proposition OB 2022 à l'APL (subv. CAF déduite car versés à l'APL)
Crèche	110 800 €	100 000 €	80 317 €
Relais Assistantes Maternelles (RAM)	37 500 €	37 500 €	23 989 €
Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)	22 500 €	22 500 €	5 150 €
TOTAL	170 800 €	160 000 €	109 456 €
Participations CAF/MSA	54 948,81 € (versé à CCLTG)	54 948,81 € (versé à l'APL)	0 €
Total reste à charge CCLTG	115 851 €	105 051 €	109 456 €

OB 2022 ASSOCIATION PTITS LOUPS : CP 109 456 €

(DIFFÉRENTIEL MSA) BONUS CAF VERSÉS DIRECTEMENT À L'APL

- Fonds de concours communautaire en faveur de la commune de Beaumont de Lomagne pour la création d'un pôle touristique, économique et culturel à Beaumont-de-Lomagne

OB 2022 : CP 420 000 €

- Programme actions touristiques OB 2022 à inscrire au budget annexe OTI :

OB 2022 BUDGET ANNEXE OTI : 63 712 € (HORS MASSE SALARIALE)

74 687€ (MASSE SALARIALE)

63 712 € (SUBVENTION CCLTG OPÉRATIONNEL) VERSÉE DU BUDGET CCLTG AU BUDGET OTI

- Actions touristiques complémentaires à inscrire au budget principal de la CCLTG :

- Nouvel Office de Tourisme : étude scénographie-maîtrise d'œuvre :

OB 2022 : CP 60 000 € (AP 60 000)

- Nouvel Office de Tourisme : fourniture, montage/installation du mobilier/agencement :

OB 2022 : CP 250 000 € (AP 250 000 €)

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Ecole de Musique Lomagne Tarn et Garonnaise

- Reconduction du budget à l'identique soit 162 000 € (CP) (AE 162 000 €) pour le fonctionnement de l'Ecole de musique ;
- L'entrée de l'école de musique dans les locaux rénovés du pôle Fermat courant 2023 nécessite des investissements en mobilier.
- Investissement mobilier pour équiper les nouveaux locaux de l'école de musique au sein du pôle Touristique Economique et Culturel : CP 12 000 € (AP 12 000 €)

OB 2022 ECOLE DE MUSIQUE : CP 174 000 €

- Dont OB 2022 Musique: Reconduction du budget à l'identique soit 162 000 € (CP) pour le fonctionnement de l'école de musique ;
- Dont OB Investissement mobilier pour équiper les nouveaux locaux de l'école de musique au sein du pôle Touristique Economique et Culturel : CP 12 000 €

- Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif :

OB Fonctionnement SPANC 2022 (ESTIMATIF) : 132 456 €

OB Investissement SPANC 2022 (ESTIMATIF) : 41 637 €

- Transport à la demande :

OB 2022 : CP 27 000 €

- Vélos électriques :

REPORTÉ - OB 2022 : ÉTUDE FAISABILITÉ EN 2022

- Reconduction d'un nouveau Contrat local de santé 2023-2028

À L'ÉTUDE EN 2022

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

Synthèse subventions – participations – contributions de fonctionnement 2022

SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT 2022	
	Crédits de paiement 2022
EAJE LES P'TITS LOUPS (fct 64)	80 317 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (fct 64)	23 989 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP (fct 64)	5 150 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD - Fonctionnement (fct 61)	16 000 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD - Subvention CCLTG acquisition véhicule (fct 61)	6 000 €
MISSION LOCALE (fct 523)	4 680 €
ASSO LACHAPELLE (fct 95)	5 000 €
VIS TA LOMAGNE (fct 94)	6 000 €
CAUE	1 500 €
ADEFPAT (fct 020)	300 €
VERSEMENT AU BUDGET ANNEXE TOURISME (fct 94)	63 712 €
OPAH - aide aux travaux (fct 72)	42 600 €
AIDES AUX COMMERCANTS	12 000 €
AIDES AUX ENTREPRISES	60 000 €
AIDES EXCEPTIONNELLES ENTREPRISES (L'OCCAL)	50 000 €
CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS DONT LA CCLTG EST MEMBRE	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE	14 319 €
SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)	15 080 €
SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES	1 243 737 €
SYNDICAL SYGRAL	44 499 €
SAGE	100 €

Montant à ajuster en fonction des excédents 2021 du budget annexe OTI

7. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité

- Il convient de rappeler que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'organiser un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget et précise que le Rapport d'Orientation Budgétaire a été adressé avec la convocation du Conseil Communautaire.
- Il est précisé que les travaux des différentes commissions composant la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ont permis de proposer les grandes lignes d'orientations budgétaires 2022, telles qu'elles viennent d'être présentées au conseil communautaire.

→ Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'ACTER la tenue du débat d'orientation budgétaire et l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2022.

8. Autorisation de signature du marché M22002 en procédure formalisée pour la fourniture et la livraison d'Émulsion et de Grave émulsion en 2022

- Il s'agit du marché formalisé pour la fourniture d'Émulsion et de Grave émulsion – Contrat Accord cadre de fournitures – CAO du 14 février 2022
- Lot 1 : Emulsion de bitume : montant HT minimum de 90 000€ et 160 000 € maximum durant l'année 2022 – attribué à **LRG EUROVIA LIANTS Sud Ouest**
- Lot 2 : Grave émulsion pour reprofilage : montant HT minimum 120 000€ et 210 000 € maximum durant l'année 2022 – attribué à **LRG EUROVIA LIANTS Sud Ouest**

→ Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'AUTORISER le Président à signer le Contrat Accord Cadre suivant la décision d'attribution établie par la CAO qui s'est réunie le 14 février 2022

- **Validation d'un dossier d'aides / Sarah LEVY**
 - Un règlement d'aides aux commerces existants et nouveaux a été acté en Conseil communautaire du 27/06/ 2019.
 - Pack reprise et création de commerces : dotation de 1200 €
 - Pack aides à la modernisation/développement : dotation de 1200 €

- **1 point de vente (commerces de proximité) est susceptible d'être éligible à cette dotation :
Création d'un commerce**
 - Sarah LEVY création d'une boutique dédiée à l'art céramiste - 23 rue nationale à Beaumont
 - Investissement éligible : 3945,58 €HT = 1200 € dotation de la CCLTG

→ **Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à :**

- **APPROUVER** l'attribution d'une dotation de 1200 € à ce point de vente.

- OPAH 2021-2024 > opérationnelle depuis le 8/07/21
- Par délibération en date du 16 février approuvant la signature de la convention d'opération de la nouvelle OPAH sur la période 2021/2024, afin de soutenir l'action en faveur de la réhabilitation du parc bâti, le Conseil Communautaire a décidé d'apporter les financements complémentaires suivants :
 - A l'attention des propriétaires occupants (PO) :
 - Mise aux normes totale LHI/TD tous niveaux de revenus : prime fixe de 1750 €
 - Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux) : prime de 200 € par logement éligible.
 - A l'attention des propriétaires bailleurs (PB) :
 - Mise aux normes totale LHI/TD tous niveaux de revenus : prime fixe de 2500 €
 - Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux) : prime de 200 € par logement éligible.

10. OPAH : état des participations pour engagement OPAH 2021-2024

- Sont susceptibles de recevoir une aide de la CCLTG, les dossiers suivants :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS												
Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME sortie Passoire thermique	PRIME Basse Conso.	PRIME Habiter Mieux PO-PB 2021	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS												
BEQUIE Agnès	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	82007052	19 821,00	19 821,00 €	9 910,50 €	50%			1 982,10 €	Précarité Energétique	200 €	12 092,60 €
DUCASSE Pierre	82500 VIGUERON	82007061	32 637,00	30 000,00 €	15 000,00 €	50%	1 500,00 €		3 000,00 €	Précarité Energétique	200 €	19 700,00 €
TIRES Fadila	82500 GOAS	82007067	99 204,00	50 000,00	25 000,00	50%	1 500,00		3 000,00	Travaux Lourds	1 950 €	31 450,00 €
ZORILLA Marie Michèle	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	82007072	23 935,00	23 935,00 €	11 967,50 €	50%	1 500,00 €		2 393,50 €	Précarité Energétique	200 €	16 061,00 €
MIQUEL Laurent	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	82007109	18 576,00	18 576,00 €	4 644,00 €	25%	500,00 €		1 500,00 €	Amélioration Energétique	200 €	6 844,00 €
						50%				Autonomie		0,00 €
						50%				Énergie		0
						35%				Précarité Energétique		0,00 €
TOTAL PO											2 750 €	

- Ces subventions seront versées aux propriétaires occupants à l'achèvement des travaux et après délivrance d'une attestation établie par le service instructeur de l'ANAH.

→ L'assemblée communautaire est appelée à :

- ACCEPTER de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs conformément au tableau ci-dessus.

11. Création & aménagement de l'Office de tourisme communautaire : Validation du plan de financement prévisionnel et demande subvention auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département

- La CCLTG souhaite créer et aménager un nouvel Office de Tourisme sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre du futur Pôle Touristique, Economique et Culturel (TEC) à Beaumont en 2023.
- La Maison natale de Pierre Fermat hébergera l'Office de Tourisme sur +160 m² lequel bénéficiera d'un nouvel espace d'accueil (avec boutique et centre d'interprétation du territoire) et proposera un nouveau pôle d'animation territorial et lieu de visite pour tous les publics et une offre de service renouvelée.
- L'Office de Tourisme doit devenir LA VITRINE remarquable de la destination (celle-ci est pluri-thématiques) et inciter le visiteur à «consommer» le territoire. L'OT catégorie 2 est labellisé «Qualité tourisme» et sollicite le label «Tourisme handicap».
- La CCLTG a sollicité l'appui d'un architecte-scénographe pour concevoir la scénographie et l'agencement intérieur des locaux. L'enveloppe globale prévisionnelle allouée à ce nouvel équipement et validée en Commission Finances du 7/02/2022 s'élevant à 250 000 €HT est répartie comme suit :
 - étude scénographie/maîtrise d'œuvre : 50 000 €HT
 - fourniture des équipements, montage/installation du mobilier/agencement : 200 000 €HT

11. Création & aménagement de l'Office de tourisme communautaire : Validation du plan de financement prévisionnel et demande subvention auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département

• Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	eHT	RECETTES	eHT	%
Etude scénographie/ maîtrise d'œuvre	50 000 €	ETAT Ingénierie Travaux	25 000 € 80 000€ <u>Sous total ETAT :</u> 105 000 €	42%
Travaux	200 000 €	REGION - Etude pré-opérationnelle (50%) dépenses éligibles 100 000 € maxi - Dépenses investissement (25% à 35%) Bonification +5% surcoût liés aux investissements Label Tourisme handicap	0 € 15 000 €	6%
		DEPARTEMENT Qualification sites de visite Appui à l'étude (scénographie) 30% de 50 000 € Salles culturelles 20% de 200 000 €	3 500 € 40 000 € <u>Sous total DEPT :</u> 43 500 €	19%
		EUROPE (LEADER)	36 500 €	13%
		AUTOFINANCEMENT	50 000 €	20%
TOTAL	250 000 eHT	TOTAL	250 000 eHT	100%

→ L'assemblée communautaire est appelée à :

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (LEADER), l'Etat, la Région et le Département et le préfinancement de l'opération sans attendre la décision pourtant attribution de subvention.
- AUTORISER le Président à solliciter l'inscription de l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO).

12. Infrastructures en faveur de la mobilité : signalétique des équipements publics communautaires : Demande de subvention et plan de financement prévisionnel

- L'assemblée communautaire du 14/12/2021 a validé l'implantation d'une signalétique pour signaler les équipements publics communautaires en faveur de la mobilité (hôtel d'entreprises, ZA de Bordevieille à Beaumont, ZA Delor à Sérignac, ZA Coutré à Lavit, Maison de santé de Beaumont, entrée CCLTG, déchetteries).
- Le Président propose à l'assemblée communautaire de réactualiser le plan de financement prévisionnel (au centime près) ci-dessous et de solliciter les subventions auprès de l'Etat pour un montant total prévisionnel de dépenses de 31 504,30 €HT (37 805,16 €TTC).

DEPENSES	Montant e HT	RECETTES	Montant e HT
Signalétique siège CCLTG	764,30 €	Subvention Etat (50%)	15 752,15 €
ZA Bordevieille et Hôtel d'entreprises	11 916,63 €		
Maison de santé Beaumont	3 359,07 €		
Dechetteries Beaumont Lavit	524,70 €		
Zone d'activité Coutré	5 502,25 €		
Zone d'activité Delor Sérignac	9 437,35 €	AUTOFINANCEMENT	15 752,15 €
TOTAL eHT	31 504,30 €	TOTAL eHT	31 504,30 €

→ L'assemblée communautaire est appelée à se prononcer pour :

- APPROUVER son coût et plan de financement prévisionnel réactualisé ci-dessus,
- AUTORISER le Président à solliciter la subvention auprès de l'Etat et préfinancer l'opération.

13. Acquisition de bornes de recharge pour les véhicules électriques (dépôt de Beaumont et Lavit) : Demande de subvention auprès de l'Etat et réactualisation du plan de financement prévisionnel

- L'assemblée communautaire du 14/12/2021 a validé l'acquisition de quatre bornes électriques avec deux recharges par borne pour les véhicules électriques pour les dépôts de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit pour les services techniques de la Communauté de Communes.

Plan de financement achat bornes électriques(€HT) (dépôt de Beaumont-de-Lomagne et Lavit)				
	DEPENSES		RECETTES	
	Achat et pose de 4 bornes avec 2 recharges par borne	5 753,60 €	Etat (50%)	5 910,46 €
	Alimentation	3 688,08 €		
	Simulateur de télé info et délesteur	1 979,25 €		
	Contrat annuel de maintenance	400 €		
	SOUS TOTAL	11 820,93 €	SOUS TOTAL	5 910,46 €
			Autofinancement (50%)	5 910,47 €
	TOTAL	11 820,93 €HT	TOTAL	11 820,93 €HT

→ L'assemblée communautaire est appelée à :

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel réactualisé ci-dessous (au centime près) (suppression de la prime AVERE France en recettes),
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat pour un montant total prévisionnel de dépenses de 11 820,93 €HT.

14. Programme de rénovation façades Beaumont/CCLTG/Région : approbation d'une aide aux façades Engagement de la participation régionale

- Approbation d'une aide aux façades / Mme LEMOUZY
- Par délibération du 27/06/19 approuvant le programme de rénovation façades sur la commune de Beaumont, opération conjointe Région/CCLTG/Beaumont visant la réhabilitation des façades du bourg centre
- La Commission façades du 18/11/2021 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention communale de 229 € (autorisant à débiter les travaux) et d'une subvention prévisionnelle régionale de 229 € pour le dossier de Me LEMOUZY.

→ Après réalisation des travaux, justificatifs et visite de conformité effectuée par l'opérateur OPAH, il est proposé à l'assemblée communautaire de :

- VALIDER la conformité du dossier de Me LEMOUZY pour le versement de la subvention communale de 229 € à Me LEMOUZY.
- AUTORISER M. le Président à mobiliser et à reverser la subvention régionale (sous réserve, à percevoir) de 229 € à Me LEMOUZY.

Nom du propriétaire	Adresse du ou des immeubles	Surface de façades traitées en m ²	Montant des travaux HT	AVIS COMMISSION	Montant subvention CCLTG	Montant subvention commune Beaumont	Montant prévisionnel subvention Région	Montant total subvention
Me Colette LEMOUZY	13 Rue Emile ZOLA	23	1 894 €	FAVORABLE	/	229 €	229 €	458 €



Lomagne

TARN ET
GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Questions diverses

- **Point sur le nouveau pacte financier (calendrier prévisionnel)**
 - Conférence Intercommunale des Maires (CIM) : prospective, fiscalisation des prises de compétences : 22 février 2022 – 18h30
 - Conseil communautaire du 31 mars 2022 : Modification des statuts de la Communauté de Communes pour les prises de compétences qui seront validées
 - Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLECT) pour l'intégration dans les attributions de compétence de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et de la compétence SDIS : 5 avril 2022 – 18h30
 - Vote du budget 2022 de la CCLTG : 14 avril 2022

- Publication des offres d'emploi suivantes dans le courant du mois de février sur le site du CDG82 (Emploi territorial) pour des prises de postes en mai – juin 2022 :
 - Agent technique en charge des espaces verts : *offre publiée le 8/02*
 - Agent technique en charge de l'entretien de la voirie et des réseaux divers (équipe goudron) – *départ retraite* -
 - Deux postes d'agents France Services

- **Vente tracteur épareuse d'occasion (mise à prix 13 000 €) : courant février – mars 2022**
 - Tracteur : 7600 heures
 - Epareuse : 6200 heures
- **Avis d'attribution de marchés en procédure adaptée :**
 - Avis attribution marché TAD zones urbaines : Navettes Voyages (Contrat Accord Cadre) Maxi: 25 000HT
 - Avis attribution marché granulats : Contrat Accord Cadre – Lot 1: Alluvionnaire Sté DENJEAN (Maxi 100 000 HT) et lot 2: Calcaire Sté ESBTP (Maxi 100 000 HT)
 - Avis attribution marché pelle : Sté LIEBHERR (199 000 HT)
 - Avis attribution marché ZA Bordevieille : Atelier ATU (61850,00 HT)
 - Avis attribution marché Petites Villes de Demain : Villes Vivantes (59 775 HT)